

Info mars 2024

Vous souhaitez vous déplacer pour un rendez-vous médical, aller voir un ami ou faire vos courses ? Le service TPMR est là pour vous aider dans vos déplacements du quotidien. Notre service fonctionne à la demande et sur réservation.

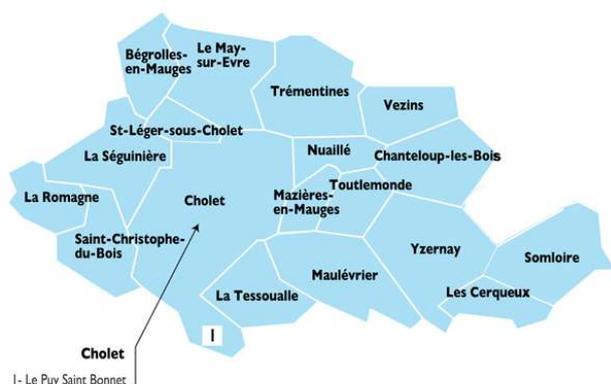


Choletbus TPMR s'adresse aux personnes à mobilité réduite. Ce service est ouvert de plein droit aux titulaires de la Carte Mobilité Inclusion invalidité (anciennement carte d'invalidité) dont le taux est supérieur à 80%. Pour les personnes non-titulaires de la CMI invalidité ou dont le taux est inférieur à 80%, l'admission est conditionnée à leur situation médicale ainsi qu'à leurs ressources du revenu fiscal de référence pour une période de 3 ans.

Le revenu fiscal de référence indiqué sur le dernier avis d'imposition disponible doit être inférieur à :

- 20 384 € pour une personne seule
- 31 177 € pour un couple

Chaque personne souhaitant être admise au service TPMR doit remplir un [formulaire d'inscription et joindre un certificat médical](#) complété par son médecin. Une fois par mois, les dossiers sont présentés devant une commission d'admission composée d'un médecin, d'élus et de représentants d'associations. Cette commission valide ou non l'accès au service et les conditions de prise en charge (au domicile ou au trottoir, avec ou sans accompagnateur)



Le service Choletbus TPMR se distingue en 2 zones. Il est réservé aux personnes résidant dans chacune des communes suivantes pour des déplacements sur ce territoire :

En zone 1, les déplacements peuvent avoir lieu du **lundi au samedi de 7h à minuit, les dimanches et jours fériés de 13h à minuit**. (sauf 1^{er} mai, le carnaval de jour de cholet, le dimanche de la course cycliste Cholet Pays de la Loire). Le carnet de 10 tickets est vendu au prix de 15.60€ et est disponible à l'Espace Choletbus.

Les réservations sont obligatoires, vous pouvez réserver du **lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h** soit par téléphone au **02 41 49 02 80** ou par email à tpmr.tpc@choletbus.fr. Les réservations doivent être prises au plus tard la veille du déplacement avant 17h et le vendredi pour les déplacements du dimanche (uniquement pour la zone 1) et du lundi.

Infos complémentaires et téléchargement du formulaire sur :

<https://www.choletbus.fr/autres-services/tpmr>